

## Le Venture Capital : « Un partenaire des PME créateur de richesses et d'emplois »

La 5<sup>ème</sup> édition du Symposium Venture, organisée par l'AFIC, s'est tenue le 5 juillet au Palais du Luxembourg et a réuni plus d'une centaine de participants issus des entreprises, des acteurs de la finance et des Pouvoirs Publics

Le Venture ou « Capital Risque » constitue l'un des quatre métiers du Capital Investissement.

Le « capital risque » intervient en tout début de la vie d'une société et lui apporte son soutien financier et son expertise au moment de l'amorçage, de la création ou de la post-crétion, stade intermédiaire entre le Capital Risque et le Capital Développement.

Avec 536 millions d'euros investis en 2006 (+ 11%), le Capital Risque en France a connu une progression très sensible depuis 10 ans (les fonds investis ont été multipliés par 3,6 entre 1996 et 2006) ; le nombre d'investissements est passé pour sa part de 607 opérations en 1996 à 717 en 2006 illustrant une sensible progression du ticket unitaire moyen investi par entreprise qui ressort à 0,75 millions d'euros en 2006.

Sur le plan européen, le Capital Risque bénéficie d'un potentiel de croissance important et la France se situe au second rang derrière la Grande-Bretagne et devant l'Allemagne sur le plan des montants investis comme sur le nombre d'investissements.

Malgré ces chiffres encourageants, le Capital Risque ne représente que 5% du montant total investi par le Capital Investissement et souffre d'une désaffection de la part des investisseurs institutionnels.

l'AFIC entend poursuivre et intensifier ses actions pour favoriser l'investissement en faveur des PME innovantes.

Les objectifs prioritaires de l'AFIC sont d'une part de mieux mobiliser les capacités d'investissement des institutions financières relevant du secteur public, et d'autre part de faciliter et de simplifier les mécanismes de soutien aux PME innovantes : SBA à la française, label unique, etc ...

Les pratiques internationales en cette matière offrent des pistes de réflexions intéressantes : les modèles israélien, anglais ou suédois présentés au cours de cette journée offrent des références utiles pour les développeurs d'un cercle vertueux du financement de l'innovation en France.

Invité à clôturer ce symposium, Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat chargé des entreprises et du commerce extérieur, a exprimé « son soutien aux entreprises moyennes et de croissance », évoquant « les priorités de son action : la simplification réglementaire, la baisse de la fiscalité sur les entreprises – notamment celle de l'IS et la remise à plat de la taxe professionnelle – ainsi qu'un effort particulier à destination de l'innovation, de l'export et du financement des entreprises de croissance ».

Pour le Président de l'AFIC, Eddie Misrahi, « Ce symposium a montré, à la lumière des exemples suédois, anglais et israéliens, à quel point il est nécessaire de dynamiser le capital risque et le développement des PME innovantes en France ».

Pour Pierre de Fouquet, vice-Président : « Inspirées des expériences internationales, les propositions de l'AFIC en faveur du venture portent sur l'ensemble de la chaîne de financement de l'innovation et visent à rendre plus efficaces et plus puissants les dispositifs existants ».

### A propos de l'AFIC :

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec 239 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de conseil, sociétés de fonds, sociétés d'investissement... En outre, l'AFIC compte 168 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise. Le Capital Investissement soutient une part significative de l'emploi en France et représente un des tout premiers leviers de la croissance et de la dynamique économique nationale. Il représente, à travers ses participations dans plus de 4.850 entreprises non cotées recensées, essentiellement des PME-PMI, plus d'1.5 million de salariés (données 2005), soit 9 % de l'ensemble des effectifs salariés du secteur privé. Le chiffre d'affaires 2005 réalisé en France par ces entreprises s'élève à près de 200 milliards €. En 2006, les membres de l'AFIC ont investi plus de 10,2 milliards € dans 1376 entreprises.

Enfin, avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement français se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial

**Contact Presse :** Image 7 - Albane de La Tour - Tel : 01 53 70 74 70 - [adelatour@image7.fr](mailto:adelatour@image7.fr)